



Organisation Mondiale des Personnes Handicapées Organización Mundial de Personas con Discapacidad Disabled Peoples' International Europe

President Office
45, rue Riquet, Appt. 664
75019 Paris France
+33(0)612 920 053
chairperson@dpi-europe.org

Motion de la Région Europe de l'OMPH

Condamnant les barrières à la libre participation et appellant à la délocalisation de la 19e session de la Conférence des États parties (COSP19).

Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Bureau de la Conférence des États parties à la CDPH.

23 janvier 2026

Préambule

RAPPELANT que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) repose sur les principes de participation et d'inclusion pleines et effectives à la société ;

NOTANT AVEC UNE GRAVE INQUIÉTUDE que l'environnement administratif actuel aux États-Unis — en particulier l'extension des interdictions de voyager et les directives "Charge publique/Santé" de 2025 — crée un obstacle insurmontable pour les délégués du Sud global et les personnes ayant des besoins de soutien importants ;

RECONNAISSANT qu'une Conférence des États parties tenue dans un lieu inaccessible à une partie importante de ses participants de la société civile cesse d'être un forum mondial pour devenir un événement d'exclusion ;

La Motion

DPI Europe propose par la présente les mesures suivantes :

- Condamnation des barrières** : DPI Europe condamne formellement les mesures restrictives en matière de visas et de douanes imposées par l'administration américaine. Ces mesures discriminent les personnes handicapées sur la base de leur état de santé et de leur nationalité, violant directement l'esprit de l'article 40 de la CDPH et l'Accord relatif au siège de l'ONU.
- Reconnaissance de l'exclusion** : Nous affirmons que les critères de "Charge publique", qui évaluent le "coût médical" du handicap d'un délégué comme motif de refus de visa, constituent une violation profonde de la dignité humaine et un acte de validisme systémique.
- Soutien à la délocalisation** : DPI Europe appelle le Secrétaire général des Nations Unies et le Bureau de la COSP à délocaliser la 19e session (juin 2026) dans une ville où l'ONU et ses agences peuvent garantir la participation sans entrave de tous les délégués accrédités.
- Lieux proposés** : Nous recommandons spécifiquement **Genève, Vienne ou Paris** comme hôtes alternatifs. Ces villes abritent des sièges ou agences de l'ONU (HCDH, ONUV, UNESCO) et opèrent dans des cadres de visa qui ne font pas de l'invalidité un motif d'exclusion.
- Mesures intérimaires** : Si la délocalisation n'est pas immédiatement possible, DPI Europe exige que l'ONU accorde des "droits d'intervention hybride" à tous les délégués privés de visa, garantissant qu'une intervention vidéo ait le même poids procédural qu'une déclaration en personne.